
The City of Saint John

États financiers consolidés

Le 31 décembre 2022

The City of Saint John

Table des matières

États financiers consolidés	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 – 4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	6
État consolidé de la variation de la dette nette	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	9 – 39

Rapport de l'auditeur indépendant

À son honneur Madame la Mairesse et aux membres du conseil communal de
The City of Saint John

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de The City of Saint John (la « Ville »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de son excédent accumulé, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Comme l'exige le gouvernement du Nouveau Brunswick, nous déclarons qu'à notre avis, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de manière uniforme.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Saint John (Nouveau Brunswick)
Le 10 juillet 2023

The City of Saint John

État consolidé de la situation financière
Au 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	117 120 316	93 800 447
Débiteurs (notes 5, 6 et 7)	20 555 712	18 259 735
Placement dans les services énergétiques (note 8)	82 380 000	60 798 000
Billet à recevoir (note 9)	20 000 000	22 500 000
Autres placements (note 10)	899 331	9 582 591
	240 955 359	204 940 773
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	29 607 232	30 755 985
Revenus reportés	2 329 976	1 857 330
Paiements de transfert reportés (note 12)	32 727 955	20 823 962
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 14)	78 729 900	99 816 287
Dette à long terme (note 13)	194 883 717	211 082 114
	338 278 780	364 335 678
Dette nette	(97 323 421)	(159 394 905)
Actifs non financiers		
Stocks	3 992 671	3 898 144
Charges payées d'avance	116 185	550 684
Immobilisations corporelles (note 21)	984 012 685	991 551 729
	988 121 541	996 000 557
Excédent accumulé	890 798 120	836 605 652

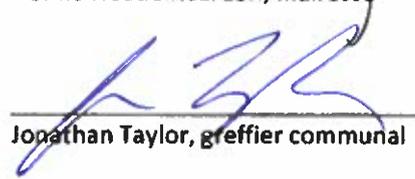
Éventualités (note 15)

Engagements (note 16)

Approuvé par :


Donna Noadé Reardon, mairesse


Gary Sullivan, président du Comité des finances


Jonathan Taylor, greffier communal



The City of Saint John

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé
Au 31 décembre 2022

	Budget 2022 (non audité) (note 2) \$	2022 \$	2021 \$
Revenus			
Impôts fonciers	129 423 241	131 483 087	129 196 736
Paiements de transfert inconditionnel	17 837 497	16 647 118	17 335 948
Autres revenus de sources autonomes (note 26)	20 213 311	22 411 697	17 256 398
Revenus tirés des services publics d'eau et d'égouts	47 630 075	45 312 262	44 723 001
Revenus divers	3 802 418	1 217 810	7 138 794
Apports d'autres entités (note 26)	250 000	799 858	1 419 504
Revenus des services énergétiques	–	21 582 000	24 082 000
	219 156 542	239 453 832	241 152 381
Charges			
Services gouvernementaux généraux (note 26)	46 772 370	18 126 184	34 809 270
Services de protection (note 26)	57 651 957	53 986 800	52 873 023
Services de transport (note 26)	41 062 964	44 539 918	40 553 941
Services publics d'eau et d'égouts (note 26)	49 596 475	47 035 748	46 030 787
Services d'hygiène du milieu (note 26)	3 674 381	3 656 997	3 571 322
Services de mise en valeur de l'environnement (note 26)	16 364 126	19 105 025	15 794 223
Services récréatifs et culturels (note 26)	9 445 513	10 050 557	9 121 745
Placement dans la Fondation Jeux Canada (notes 10 et 26)	–	8 743 271	–
	224 567 786	205 244 500	202 754 311
Excédent (déficit) annuel avant les apports aux fins d'investissements en immobilisations	(5 411 244)	34 209 332	38 398 070
Transferts gouvernementaux aux fins d'investissement en immobilisations (note 26)	–	19 983 136	3 194 795
Excédent annuel	–	54 192 468	41 592 865
Excédent accumulé au début de l'exercice	–	836 605 652	795 012 787
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	–	890 798 120	836 605 652

The City of Saint John

État consolidé de la variation de la dette nette
Au 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
Excédent annuel	54 192 468	41 592 865
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 21)	(35 226 780)	(27 213 257)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles (note 21)	925 216	528 564
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	362 275	238 543
Amortissement des immobilisations corporelles (note 21)	41 478 333	41 439 277
(Augmentation) diminution des stocks	(94 527)	112 078
Diminution des charges payées d'avance	434 499	149 490
Diminution de la dette nette	62 071 484	56 847 560
Dette nette au début de l'exercice	(159 394 905)	(216 242 465)
Dette nette à la fin de l'exercice	(97 323 421)	(159 394 905)

The City of Saint John

État consolidé des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	54 192 468	41 592 865
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 21)	41 478 333	41 439 277
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (note 21)	925 216	528 564
Produits tirés des services énergétiques	(21 582 000)	(24 082 000)
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie		
Débiteurs	(2 295 977)	6 249 799
Stocks	(94 527)	112 078
Charges payées d'avance	434 499	149 490
Créditeurs et charges à payer	(1 148 753)	(27 443 778)
Revenus reportés	472 646	521 161
Paievements de transfert reportés	11 903 993	4 224 211
Autres passifs postérieurs à l'emploi	(21 086 387)	(5 852 083)
	63 199 511	37 439 584
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 21)	(35 226 780)	(27 213 257)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	362 275	238 543
	(34 864 505)	(26 974 714)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(23 448 396)	(23 738 900)
Produit de la dette à long terme	7 250 000	6 000 000
	(16 198 396)	(17 738 900)
Activités d'investissement		
Rachat (achat) de placements (note 10)	8 683 260	(991 744)
Billet à recevoir	2 500 000	2 500 000
	11 183 260	1 508 256
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	23 319 871	(5 765 774)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	93 800 447	99 566 221
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	117 120 316	93 800 447

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

1. Objectif de l'organisme

The City of Saint John (la « Ville ») a reçu sa charte royale d'incorporation en 1785. En tant que municipalité, la Ville est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. La Ville s'est dotée de l'énoncé de vision suivant : « Nous sommes des gens dynamiques et engagés, qui sommes portés à travailler ensemble pour fournir des services qui répondent aux besoins de la collectivité et les livrer de façon durable et rentable. »

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Ville représentent les déclarations de la direction de la Ville et ils ont été préparés selon les Normes comptables pour le secteur public (les « NCSP »), tel qu'il est recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Professionnels Agréés.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Ville sont les suivantes :

Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les variations de la dette nette et les flux de trésorerie compris dans le périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe tous les organismes et entreprises qui ont l'obligation de rendre compte de la gestion de leurs opérations et de leurs ressources à la Ville, et qui appartiennent à la Ville ou sont sous son contrôle.

Les opérations et soldes interministériels et interorganismes sont éliminés.

Les états financiers préparés selon les NCSP sont axés sur la situation financière de la Ville et sur son évolution. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les actifs et les passifs de la Ville.

Les entités incluses dans les états financiers consolidés, ayant la même fin d'année que la Ville, sont les suivantes :

1. Fonds de fonctionnement général de The City of Saint John
2. Fonds de capital et d'emprunt de The City of Saint John
3. Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John
4. Fonds de capital et d'emprunt de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John
5. Commission Saint John Transit
6. Commission de TD Station
7. Commission du centre aquatique des Jeux du Canada
8. Centre des congrès de Saint John
9. Saint John Energy
10. Aréna Lord Beaverbrook
11. Bureau des commissaires de la police de Saint John
12. Bibliothèque publique de Saint John

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Placement dans les services énergétiques

Le placement de la Ville dans Saint John Energy est comptabilisé selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux principes comptables généralement reconnus, tel que le recommandent les NCSP pour les entreprises publiques. En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les principes comptables de l'entreprise publique ne sont pas ajustés pour se conformer à ceux de la Ville et les soldes et les opérations interorganismes ne sont pas éliminés. La Ville comptabilise ses participations dans le bénéfice annuel ou la perte annuelle de Saint John Energy dans ses états consolidés des résultats et une hausse ou une baisse correspondante dans ses actifs de placement.

Budget

Les données budgétaires comprises dans les présents états financiers ont été approuvées par le Conseil le 13 décembre 2021 et par le ministre des Gouvernements locaux le 6 janvier 2022. Le budget n'est pas audité et ne comprend pas l'élimination des revenus et des charges interorganismes des entités contrôlées.

Revenus

Les produits non affectés et d'autres sources de revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque la réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont comptabilisés en produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les autres revenus sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Les impôts fonciers, qui sont autorisés par le Conseil, sont constatés à titre de revenus pour la période au cours de laquelle les impôts sont levés.

Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans les états financiers consolidés à titre de revenus dans la période au cours de laquelle les faits donnant lieu au transfert surviennent, dans la mesure où les transferts ont été autorisés, tous les critères d'admissibilité ont été respectés, sauf lorsque les stipulations du transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif, et des estimations raisonnables des montants peuvent être faites. Les transferts sont comptabilisés en revenus reportés lorsque les montants sont reçus, mais que tous les critères d'admissibilité ne sont pas respectés.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens consommés et services reçus au cours de l'exercice est passé en charges.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur l'information relative aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, et sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments des états financiers consolidés à l'égard desquels la direction doit faire des estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la dépréciation des immobilisations corporelles, les taux d'amortissement, les provisions pour créances douteuses à l'égard des montants à recevoir et l'estimation du passif pour les régimes de retraite. Les estimations sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue chaque année pour tenir compte des nouvelles informations disponibles. Les présents états financiers font l'objet d'une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations de façon significative.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes auprès de banques et les dépôts à court terme ayant des échéances initiales de trois mois ou moins. La trésorerie soumise à restrictions ne peut servir à des fins de fonctionnement et ne peut faire l'objet de prélèvements puisqu'elle est soumise à des restrictions légales aux termes d'ententes spéciales avec des tiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers ayant une existence matérielle :

- qui sont destinés à être utilisés par la Ville pour la production ou la fourniture de biens, pour la prestation de services ou pour l'administration, à être donnés en location à des tiers, ou bien à servir au développement ou à la mise en valeur, à la construction, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations corporelles;
- dont la durée s'étend au-delà de un exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable;
- dont la valeur minimale est de 5 000 \$, dans le cas d'immobilisations individuelles, ou de 25 000 \$, en ce qui a trait aux immobilisations groupées;
- qui ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel comprend tous les montants directement rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation. Les immobilisations dont la valeur se situe en dessous du seuil établi sont passées en charges aux fins de la comptabilité. Le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

Type d'immobilisation	Années
Fournitures et matériel de bureau	5 à 15
Matériel et logiciels liés aux technologies de l'information	1 à 15
Terrains	s.o.
Aménagements de terrain	5 à 100
Améliorations locatives	Durée du contrat de location
Machinerie et matériel	3 à 25
Bâtiments municipaux	10 à 70
Transport	5 à 50
Véhicules motorisés et équipement mobile	5 à 20
Réseaux d'eau et d'eaux usées	5 à 100

Au cours de l'année d'acquisition et de l'année de cession, la moitié de l'amortissement annuel est constatée.

Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties tant que l'immobilisation n'est pas en utilisation.

La valeur des immobilisations corporelles est réduite lorsque des conditions indiquent que la valeur de l'immobilisation a diminué, que la réduction de valeur peut être estimée de façon objective et qu'il y a lieu de s'attendre à ce que la réduction soit permanente. Les moins-values nettes sont passées en charges dans l'état des résultats.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations qui proviennent d'un apport ou d'un don sont comptabilisées à la juste valeur à la date de la construction ou du don. Dans certaines circonstances, elles peuvent être comptabilisées au coût de remplacement.

Information sectorielle

La Ville offre un vaste éventail de services à ses résidents. Aux fins de la présentation de l'information par la direction, les opérations et les activités sont classées et présentées selon leur fonction. Cette présentation a été mise sur pied en vue de comptabiliser des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs, conformément à des règlements et à des restrictions particuliers. Les services municipaux sont fournis par les secteurs suivants :

Services gouvernementaux généraux

Ce secteur est responsable de la gouvernance et de l'administration financière générale de la Ville, ce qui comprend les fonctions liées au Conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et la conformité aux lois, ainsi que les relations avec les citoyens.

Services de protection

Ce secteur est responsable de la prestation de services policiers, de services de protection contre les incendies, de mesures d'urgence, de contrôle des animaux et d'autres mesures de protection.

Services de transport

Ce secteur est responsable des services de transport en commun, de l'entretien des routes et des rues, de l'éclairage des voies publiques, des services de gestion de la circulation, du stationnement et d'autres fonctions liées au transport.

Services publics d'eau et d'égouts

Ce secteur est responsable de la prestation de services publics d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et le fonctionnement des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

Services d'hygiène du milieu

Ce secteur est responsable de la prestation de services de collecte et d'élimination des déchets.

Services de mise en valeur de l'environnement

Ce secteur est responsable de la planification et du zonage, de la mise en valeur des collectivités, du tourisme et d'autres services de mise en valeur et de promotion de la Ville.

Services récréatifs et culturels

Ce secteur est responsable de l'entretien et du fonctionnement des installations récréatives et culturelles, y compris les piscines, les arénas, les parcs et les aires de jeu, ainsi que d'autres installations récréatives et culturelles.

Services énergétiques

Ce secteur comprend un service public qui ne génère pas d'électricité, mais en fait la distribution à des clients municipaux, résidentiels, généraux et industriels par l'intermédiaire de 12 interconnexions avec des points d'approvisionnement et des sous-stations situés dans la Ville. Ce secteur fournit également des services d'éclairage des voies publiques et d'éclairage par zone ainsi que des services de location de chauffe-eau.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Stocks

Les stocks sont pour la plupart constitués de pièces et de matériels et sont évalués au moindre du coût ou du coût de remplacement net. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Ville constate ses obligations en vertu des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes comme il est présenté à la note 14. Lorsque cela est nécessaire, la Ville entreprend des évaluations actuarielles.

3. Emprunt bancaire à payer

La Ville a des facilités de crédit avec La Banque de Nouvelle-Écosse. Selon les termes et modalités de la lettre d'engagement signée entre la Ville et La Banque de Nouvelle-Écosse, la Ville peut emprunter jusqu'à 6 M\$ à des fins de fonctionnement. Le taux d'intérêt des facilités de crédit correspond au taux préférentiel de la Banque moins 0,5 % annuellement, l'intérêt étant payable mensuellement. Au 31 décembre 2022, le solde de la marge de crédit d'exploitation était de néant (2021 – néant).

Comme la *Loi sur les municipalités* l'exige, les emprunts visant le financement du fonctionnement du Fonds d'administration générale sont restreints à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les emprunts visant le financement temporaire du fonctionnement du Fonds de services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement de l'exercice. En 2022, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Trésorerie non affectée	82 382 279	70 854 206
Trésorerie affectée		
Taxe sur l'essence	28 071 699	20 823 963
Financement visant le transport en commun et le logement	4 656 256	–
Dépôts liés à des contrats	1 716 653	1 823 475
Fonds de morcellement des terrains	229 107	238 206
Fonds de développement futur de Saint John Non Profit Housing	55 766	54 574
Fonds Airspace 2049	8 556	6 023
	117 120 316	93 800 447

Ce montant comprend des fonds grevés d'affectations internes découlant d'une résolution du Conseil communal appuyant les réserves présentées à la note 20, pour un total de 37 546 839 \$ (2021 – 33 245 004 \$).

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

5. Débiteurs

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	2022	2021
	\$	\$
Montants à recevoir des contribuables au titre des services publics d'eau et d'égouts	8 703 463	11 164 317
Autres débiteurs	12 252 992	7 825 977
Montant à recevoir du gouvernement fédéral et de ses organismes	1 489 795	1 162 018
Montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	461 319	323 619
Provision pour créances douteuses	(2 351 857)	(2 216 196)
	20 555 712	18 259 735

6. Montants à recevoir de la part du gouvernement fédéral et de ses organismes

Les montants à recevoir de la part du gouvernement fédéral et de ses organismes sont les suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Montant à recevoir de l'Agence du revenu du Canada au titre de la TVH	1 489 795	1 052 954
Autres	-	109 064
	1 489 795	1 162 018

7. Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick

Les montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick sont les suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Société de développement régional	401 499	-
Ministère des Transports et de l'Infrastructure	-	291 891
Autres	59 820	31 728
	461 319	323 619

8. Placement dans les services énergétiques

Variation des capitaux propres de Saint John Energy :

	2022	2021
	\$	\$
Placement au début de l'exercice	60 798 000	36 716 000
Profit net	21 582 000	24 082 000
Placement à la fin de l'exercice	82 380 000	60 798 000

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

9. Billet à recevoir

Le billet à recevoir de la Power Commission of the City of Saint John est le suivant :

	2022	2021
	\$	\$
Power Commission of the City of Saint John	20 000 000	22 500 000

Le billet à recevoir consiste en un emprunt à terme de 10 ans, non garanti, portant intérêt à des taux variant entre 0,5 % à 1,8 %. Le capital est remboursable par versements annuels de 2 500 000 \$ et le billet arrive à échéance le 26 novembre 2030.

10. Autres placements

Les autres placements comprennent ce qui suit :

	2022	2021
	\$	\$
Placements dans la Fondation Jeux Canada	–	8 743 271
Autres placements	899 331	839 320
	899 331	9 582 591

Les placements de The City of Saint John sont détenus auprès de La Banque de Nouvelle-Écosse qui entrent dans le champ d'application de la politique de placement de la Ville. La politique de la Ville vise à investir des fonds de manière à procurer une combinaison optimale de rendements des placements et de protection du capital tout en répondant aux besoins quotidiens de la Ville en flux de trésorerie et en liquidités.

En 2022, les administrateurs de la Fondation Jeux Canada Games Saint John ont déposé une demande de lettres patentes supplémentaires en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Nouveau-Brunswick en vue de modifier la charte afin de supprimer toute exigence relative à la nomination du maire et de tout membre du Conseil communal au sein du conseil d'administration. Par conséquent, les critères de comptabilisation des placements de la Fondation Jeux Canada ne sont plus respectés et une charge a été comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

11. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer se composent de ce qui suit :

	2022	2021
	\$	\$
Fournisseurs	18 312 368	20 137 118
Salaires	6 985 085	6 822 104
Dépôts	1 891 652	1 752 668
Conférences et tenue d'événements	1 272 978	993 733
Intérêts à payer	438 768	495 158
Dû au régime de retraite	390 236	362 449
Autres	316 145	192 755
	29 607 232	30 755 985

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

12. Paiements de transfert reportés

Les paiements de transfert reportés comprennent ce qui suit :

	2022	2021
	\$	\$
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	28 071 699	20 823 962
Financement visant le transport public et le logement	4 656 256	-
	32 727 955	20 823 962

Conformément à l'entente relative au Fonds pour le développement des collectivités du Canada (auparavant le Fonds de la taxe sur l'essence), le financement reçu dans le cadre de ce programme est constaté dans les revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. La Ville a également reçu du financement des gouvernements fédéral et provincial visant le transport public et le logement. Les fonds qui ne sont pas utilisés sont comptabilisés comme paiements de transfert reportés dans l'état consolidé de la situation financière.

13. Dette à long terme

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	2022		2021
			Paiement annuel \$	2022 \$	
Obligations de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick					
2008	2,100 à 5,550	15	367 000	362 000	729 000
2008	2,100 à 5,550	15	175 000	1 050 000	1 225 000
2008	2,100 à 5,550	15	100 000	100 000	200 000
2011	2,06	15	200 000	1 800 000	2 000 000
2012	1,350 à 3,550	15	767 000	3 830 000	4 597 000
2012	1,350 à 3,800	20	425 000	4 250 000	4 675 000
2012	1,350 à 3,550	15	300 000	1 500 000	1 800 000
2013	1,350 à 3,700	15	687 000	4 117 000	4 804 000
2013	1,350 à 4,000	20	550 000	6 050 000	6 600 000
2013	1,350 à 4,000	20	360 000	5 760 000	6 120 000
2014	2	20	500 000	6 000 000	6 500 000
2014	1,150 à 3,900	15	707 000	4 944 000	5 651 000
2014	1,200 à 3,700	15	267 000	1 864 000	2 131 000
2014	1,200 à 3,700	20	668 000	3 336 000	4 004 000
2014	1,150 à 3,900	15	27 000	184 000	211 000
2015	0,950 à 3,250	15	500 000	4 000 000	4 500 000
2015	1,050 à 3,650	15	133 000	1 069 000	1 202 000
2015	0,950 à 3,500	20	175 000	2 275 000	2 450 000
2015	1,050 à 3,150	10	175 000	525 000	700 000
2015	1,050 à 3,650	15	67 000	531 000	598 000
2016	1,200 à 3,550	15	300 000	2 700 000	3 000 000
2016	1,450 à 3,500	15	400 000	3 600 000	4 000 000
2016	1,450 à 3,750	20	200 000	2 800 000	3 000 000

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

13. Dette à long terme (suite)

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	2022	2022	2021
			Paiement annuel \$	\$	\$
2016	1,200 à 2,950	10	400 000	1 600 000	2 000 000
2016	1,200 à 3,550	15	67 000	598 000	665 000
2017	1,200 à 3,300	15	333 000	3 335 000	3 668 000
2017	1,650 à 3,200	15	513 000	1 335 000	1 848 000
2017	1,650 à 3,400	30	1 500 000	37 500 000	39 000 000
2017	1,650 à 2,900	10	350 000	1 750 000	2 100 000
2017	1,650 à 3,200	15	101 000	665 000	766 000
2018	2,550 à 3,550	15	700 000	7 700 000	8 400 000
2018	2,100 à 3,000	5	566 000	566 000	1 132 000
2018	2,100 à 3,450	10	125 000	750 000	875 000
2019	2,050 à 2,300	5	1 034 000	2 068 000	3 102 000
2019	3,41	10	143 000	999 000	1 142 000
2019	2,050 à 2,850	10	75 000	525 000	600 000
2019	1,950 à 2,100	5	334 000	668 000	1 002 000
2019	1,950 à 2,800	15	1 059 000	7 053 000	8 112 000
2019	1,950 à 2,450	10,00	250 000	1 750 000	2 000 000
2020	0,900 à 1,500	5,00	1 000 000	3 000 000	4 000 000
2020	0,500 à 2,300	15,00	467 000	6 066 000	6 533 000
2020	0,500 à 1,800	10,00	2 500 000	20 000 000	22 500 000
2020	0,900 à 2,050	10,00	250 000	2 000 000	2 250 000
2021	0,300 à 2,300	10,00	2 466 000	14 864 000	17 330 000
2021	0,855 à 2,762	15,00	700 000	6 800 000	7 500 000
2021	0,855 à 2,378	10,00	350 000	3 150 000	3 500 000
2022	4,700 à 4,709	10,00	–	7 250 000	–
			23 333 000	194 639 000	210 722 000
Autres obligations					
Obligations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement					
2009	3,97	15	115 396	244 717	360 114
Total des obligations			23 448 396	194 883 717	211 082 114

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

13. Dette à long terme (suite)

La somme des remboursements de capital requise pour les cinq prochaines années pour respecter les modalités de la dette à long terme, dans la mesure où la dette arrivant à échéance est renouvelée à des conditions comparables à celles actuellement en vigueur, se présente comme suit :

	\$
2023	24 391 977
2024	22 318 740
2025	19 792 000
2026	18 617 000
2027	16 446 000
Par la suite	93 318 000
	<hr/> 194 883 717

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Régime à risques partagés de The City of Saint John

Le régime de retraite de The City of Saint John (l'« ancien régime de The City of Saint John ») a été remplacé par le régime à risques partagés de The City of Saint John avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013 (la date de la conversion). Le régime à risques partagés de The City of Saint John vise à offrir des prestations assurées aux participants du régime, sans garantie absolue, mais selon une approche de gestion axée sur la gestion du risque offrant un haut degré de certitude que les prestations de base pourront être payées dans la vaste majorité des scénarios économiques futurs éventuels. Ces objectifs sont atteints au moyen de l'élaboration d'un cadre de gestion des risques qui respecte les critères de la loi, entraîne un faible risque de réduction des prestations de base et établit les étapes précises à prendre dans l'éventualité où le ratio de capitalisation du régime deviendrait inférieur ou supérieur aux seuils établis. Dans l'éventualité où la capitalisation du régime serait insuffisante, les étapes comprennent la cessation de l'indexation des prestations, l'augmentation des taux de cotisation (jusqu'à concurrence d'un plafond prédéterminé), la réduction de certains avantages complémentaires et en dernier recours, la réduction des prestations de base. Dans l'éventualité où la capitalisation du régime serait supérieure aux seuils établis, les réductions des prestations peuvent être renversées, l'indexation peut être entièrement appliquée et diverses autres hausses éventuelles peuvent être apportées, y compris une baisse des taux de cotisation (jusqu'à concurrence d'un plafond prédéterminé).

Les régimes à risques partagés sont régis par la *Loi sur les prestations de pension* (la « LPP ») de la province, laquelle prévoit un certain nombre d'exigences qui doivent être respectées afin que le régime soit admissible à l'inscription auprès du Bureau du surintendant des régimes de pension. Le régime est également assujéti à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le régime est administré par un conseil des fiduciaires qui compte quatre membres nommés par la Ville et quatre membres élus par chacun des quatre syndicats.

Les actifs du régime sont détenus par RBC Services aux investisseurs et de trésorerie, qui agit en tant que dépositaire du régime. Les actifs du régime sont gérés par divers gestionnaires de placement qui disposent d'un pouvoir discrétionnaire en matière de placement selon les mandats de placement approuvés par le conseil des fiduciaires du régime. Le rendement du régime est comparé à celui d'autres régimes sur une base régulière.

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Régime à risques partagés de The City of Saint John (suite)

Pour les services rendus avant la date de la conversion, le régime prévoit des prestations de retraite au taux de 2 % par année de service, multiplié par la moyenne des trois années de service consécutives durant lesquelles le salaire de l'employé était le plus élevé au moment de la conversion. Pour les services rendus après la date de la conversion, le taux d'accumulation des prestations de retraite pour chaque année de service correspond à 1,8 % multiplié par le salaire (à l'exclusion des heures supplémentaires payées) gagné durant l'année visée, jusqu'à concurrence d'un certain plafond salarial de 155 499 \$ qui est indexé chaque année.

Les prestations de retraite constituées avant la date de la conversion sont payables sans réduction lorsque la somme de l'âge du participant et de ses années de service est d'au moins 85 (ou à l'âge de 65 ans, si cet événement survient plus tôt). Les prestations de retraite constituées après la date de la conversion sont payables sans réduction dès l'âge de 60 ans pour les employés de l'International Association of Fire Fighters et de la Saint John Police Association, et dès l'âge de 65 ans pour tous les autres employés. Les prestations de retraite peuvent être versées dès l'âge de 55 ans, avec une réduction.

Les régimes à risques partagés abolissent tous les droits à une indexation automatique future. Ces ajustements automatiques ont été remplacés par une indexation, comme le permet la politique de capitalisation du régime, laquelle est conditionnelle au rendement du régime à risques partagés.

Les cotisations initiales exigées des employés correspondent à 12 % du revenu pour les employés de l'International Association of Fire Fighters et de la Saint John Police Association, et à 9 % du revenu pour les autres employés. Les participants qui exercent des professions liées à la sécurité publique qui acceptent des postes non syndiqués auront une occasion non récurrente de choisir de cotiser à un taux plus élevé. La Ville verse des cotisations initiales exigées de l'employeur à hauteur de 15,2 % et de 11,4 % du revenu (ce qui représente environ 126,7 % du taux de cotisation des employés) pour chacun de ces groupes. Les taux de cotisation initiaux pour les employés et la Ville pourraient changer en raison d'éléments déclencheurs et de limites imposées par la politique du régime en matière de capitalisation. En outre, depuis le 1^{er} avril 2013, la Ville est tenue de verser des cotisations correspondant à 17 % du revenu pour une période de 15 ans, ou jusqu'à ce que le régime atteigne un niveau de financement minimal de 150 % (calculé en vertu de la loi) des obligations selon une méthode d'évaluation avec entrants sur une période de 15 ans (des paiements doivent être faits durant au moins 10 ans). La Ville n'a aucune autre obligation financière que celle de verser des cotisations aux taux susmentionnés, et dans les limites établies dans la politique de capitalisation du régime.

Dans l'éventualité d'une liquidation du régime dans les cinq années suivant la date de conversion, le régime serait liquidé en vertu des dispositions de l'ancien régime de The City of Saint John. Toutes les hypothèses relatives au régime à risques partagés de The City of Saint John ont été avancées sur la base de la continuité du régime et la Ville ne prévoit pas la liquidation du régime.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Évaluations actuarielles

Le conseil des fiduciaires mène chaque année des évaluations actuarielles du régime aux fins de la réglementation. Les évaluations actuarielles aux fins de la comptabilité reposent sur ces données (avec ajustements). Les plus récentes évaluations actuarielles ont été préparées en date du 1^{er} janvier 2022. Les évaluations actuarielles aux fins de la comptabilité reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard d'événements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les hausses salariales, le taux de rotation du personnel et le taux de mortalité. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2021 et le coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice pour l'année suivante reposent sur une évaluation actuarielle menée au 31 décembre 2021. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2021 et le coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice pour l'année suivante reposent sur une évaluation actuarielle menée au 31 décembre 2021, et dont les données ont été extrapolées au 31 décembre 2022 selon les hypothèses en vigueur au 31 décembre 2021. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la direction. Le tableau qui suit résume les principales hypothèses utilisées dans le cadre des évaluations comptables et des extrapolations aux diverses dates indiquées.

	2022	2021
Taux d'actualisation	6,10 %	5,60 %
Taux d'inflation	2,10 %	2,10 %
Hausses salariales	2,85 %	2,85 %
Taux de mortalité	Échelle CPM-2014, avec facteurs d'ajustement	

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active (la « DMERCA ») est de 12 ans. Au cours de l'exercice, la Ville a versé des cotisations au régime de retraite de 19 700 000 \$ (2021 – 18 900 000 \$).

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Évaluations actuarielles (suite)

Le tableau qui suit présente la quote-part du passif au titre des prestations constituées revenant à la Ville, qui correspond à la totalité de la tranche de l'obligation au titre des prestations constituées liée aux cotisations temporaires et à 55,9 % de la tranche restante de l'obligation au titre des prestations constituées, déduction faite des actifs du régime, car les cotisations liées à la capitalisation sont versées à 55,9 % par la Ville et à 44,1 % par les employés, compte non tenu de la cotisation additionnelle temporaire de 17 % des bénéficiaires.

	2022	2021
	\$	\$
Quote-part de l'obligation au titre des prestations constituées revenant à la Ville au début de l'exercice	16 800 000	78 300 000
Quote-part du coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice revenant à la Ville	6 000 000	6 100 000
Quote-part du coût des services passés revenant à la Ville	1 300 000	1 500 000
Intérêts débiteurs	700 000	4 100 000
Moins les cotisations de la Ville	(19 700 000)	(18 900 000)
Perte actuarielle (gain actuariel)	20 500 000	(54 300 000)
Quote-part de l'obligation au titre des prestations constituées revenant à la Ville à la fin de l'exercice	25 600 000	16 800 000
Gain actuariel non amorti	35 200 000	64 012 700
Passifs au titre du régime de retraite à la fin de l'exercice	60 800 000	80 812 700

Le tableau qui suit présente la quote-part des charges de retraite revenant à la Ville.

	2022	2021
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	6 000 000	6 100 000
Coût des services passés	1 300 000	1 500 000
Intérêts débiteurs	700 000	4 100 000
Amortissement de la quote-part du gain actuariel revenant à la Ville	(6 100 000)	(1 400 000)
Charges totales liées au régime de retraite	1 900 000	10 300 000

Autres avantages du personnel futurs

La Ville prévoit le paiement d'indemnités de retraite aux employés qui prennent leur retraite, conformément aux dispositions des diverses conventions collectives et politiques municipales. L'allocation de retraite est fondée sur le salaire annuel final du membre ainsi que sur ses années de service au moment du départ à la retraite. À leur départ à la retraite, les employés de la Ville ont droit à une allocation de retraite équivalant à un mois de salaire pour chaque tranche de cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Le programme a été modifié pour offrir à certains employés une option de paiement avant le départ à la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'allocations de retraite de ces employés.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Autres avantages du personnel futurs (suite)

La Ville prévoit également des congés de maladie pour les employés. Les congés de maladie non utilisés s'accumulent jusqu'à concurrence d'un certain nombre d'heures, qui varie selon les contrats de travail. En vertu de ce programme, les employés n'ont pas droit à un paiement en trésorerie en remplacement des congés de maladie inutilisés lorsqu'ils quittent leurs fonctions à la Ville, sauf dans les cas présentés ci-dessous à l'égard de la retraite des employés qui travaillent à l'extérieur (section locale 18) et des pompiers (section locale 771).

Au moment du départ à la retraite, les membres des sections locales 18 et 771 seront admissibles au paiement de 10 % de leur salaire horaire normal pour chaque heure de congé de maladie inutilisé excédant 1 760 heures ou 2 280 heures, respectivement.

La Ville paie aux employés de son service d'incendie qui ne sont pas en mesure de travailler en raison de maladies du cœur ou de lésions pulmonaires permanentes, ou à leur conjoint ou conjointe survivant, certains montants selon les dispositions d'une loi de la Législature, soit la *Loi concernant la Saint John Firefighters Association*.

Au 1^{er} janvier 2013, le régime de retraite de la Ville a été converti en un modèle à risques partagés. Dans le cadre de la conversion, la Ville a pris en charge l'obligation de paiement au titre des prestations d'invalidité existantes qui avaient été octroyées en vertu de l'ancien régime, jusqu'à ce que les membres invalides atteignent l'âge de 65 ans. La couverture en cas d'invalidité est désormais offerte aux employés par l'entremise d'une société d'assurance qui propose une assurance invalidité de longue durée.

Finalement, certaines ententes particulières obligent la Ville à payer des prestations de retraite complémentaires à certaines personnes. Au cours de l'exercice, la Ville a versé des paiements de 66 619 \$ (2021 – 64 500 \$) relativement à ces ententes.

Hypothèses et techniques d'évaluation

Des évaluations actuarielles des avantages susmentionnés sont réalisées aux fins de la comptabilité selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La dernière évaluation actuarielle des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi a été réalisée le 31 décembre 2022. L'évaluation précédente avait été réalisée le 31 décembre 2021.

Les régimes d'avantages sociaux ci-dessus ne sont pas capitalisés et, par conséquent, aucun actif n'y est lié. Les prestations sont versées à même les revenus généraux à mesure qu'elles deviennent payables.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Hypothèses et techniques d'évaluation (suite)

Un rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées à l'égard de ces régimes, ainsi que les principales hypothèses utilisées pour la présentation d'information et le calcul des charges sont présentés ci-dessous.

	2022	2021
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	22 565 100	26 226 500
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	1 144 500	1 333 700
Paievements des prestations	(2 797 800)	(2 313 200)
Intérêts débiteurs	565 100	548 300
Perte actuarielle	(3 086 800)	(3 230 200)
Autres avantages du personnel futurs à la fin de l'exercice	18 390 100	22 565 100

	2022	2021
	\$	\$
Principales hypothèses utilisées à l'égard de ces régimes :		
Taux d'actualisation	4,63 %	2,60 %
Hausses salariales	3,00 %	3,00 %
DMERCA	De 1 à 25	De 2 à 24

Ces régimes d'avantages sociaux n'exigent aucune cotisation des employés. Au 31 décembre 2022, le passif au titre des avantages comprenait les éléments suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées (valeur comptable)		
Indemnités de retraite	3 634 300	4 915 400
Congés de maladie	7 328 000	8 465 000
Régime de retraite pour les employés souffrant de maladies du cœur et de lésions pulmonaires	2 957 100	3 868 100
Prestations d'invalidité	2 916 000	3 413 600
Ententes contractuelles de prestations de retraite complémentaires	798 100	1 037 000
Congés de maladie — Commission Saint John Transit	756 600	866 000
	18 390 100	22 565 100
Pertes actuarielles non amorties	(460 200)	(3 924 900)
	17 929 900	18 640 200

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Hypothèses et techniques d'évaluation (suite)

Les pertes actuarielles non amorties seront amorties sur la DMERCA des groupes de salariés concernés à compter du prochain exercice. La DMERCA est calculée de façon distincte pour chaque programme d'avantages.

La charge totale liée aux autres avantages sociaux susmentionnés comprend les éléments suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	1 144 500	1 333 700
Amortissement de la perte actuarielle	377 900	603 300
	1 522 400	1 937 000
Charges d'intérêts liées aux autres avantages sociaux	565 100	548 300
Total de la charge liée aux autres avantages du personnel futurs	2 087 500	2 485 300

15. Éventualités

Conformément à la *Loi sur la prestation de services régionaux* et à la réglementation générale et aux termes de ces dernières, la Ville est également responsable d'une quote-part des obligations et des autres dettes à long terme émises au nom de la Commission de gestion des déchets solides de la région de Fundy (la « Commission »). La quote-part revenant à la Ville est déterminée en fonction de son pourcentage de la population totale des municipalités et des régions non constituées participantes. Au 31 décembre 2022, le total des dettes impayées se chiffrait à 1 465 000 \$ (2021 – 680 000 \$). Selon les données démographiques de 2021, la Ville assume la responsabilité d'environ 55 % des dettes de la Commission.

De temps à autre, la Ville peut faire l'objet de diverses enquêtes, réclamations et procédures juridiques visant diverses questions dans le cours normal de ses activités. La direction estime que tout passif découlant de la résolution de ces questions n'aura pas d'incidence néfaste significative sur la situation financière et les résultats consolidés des activités de la Ville. Des poursuites judiciaires déposées en décembre 2013 demeurent en instance contre la Ville en ce qui concerne des allégations relatives aux activités d'un ancien employé/policier. Le redressement demandé n'a pas été quantifié dans les documents déposés auprès du tribunal et, par conséquent, la Ville n'est pas en mesure d'estimer le montant de l'obligation connexe, le cas échéant.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

16. Engagements

Commission de services régionaux de Fundy

En 2022, le rôle de la Commission de services régionaux de Fundy a été élargi par le gouvernement provincial par le biais d'une modification de la *Loi sur la prestation de services régionaux*. En vertu des dispositions modifiées de la Loi, la Commission de services régionaux a le pouvoir de déterminer le montant annuel de la contribution municipale totale visant le développement économique, la promotion du tourisme, le développement communautaire, le transport régional, le partage des coûts liés aux infrastructures de loisir et d'autres aspects sociaux. Le fonctionnement de cinq installations régionales, soit la Commission du centre aquatique de Saint John, la Commission de TD Station, le Centre des congrès de Saint John, le Théâtre Impérial et le Centre des arts de Saint John est désormais régi en vertu de la *Loi sur la prestation de services régionaux*. La contribution de la Ville correspond à sa quote-part du budget de fonctionnement de la Commission des installations régionales et le budget relatif aux immobilisations est calculé ainsi : 50 % en fonction des assiettes fiscales et 50 % en fonction de la population des municipalités participantes des villes de Quispamsis, de Rothesay, de Grand Bay-Westfield, de Hampton, des districts de services locaux de Fundy-St. Martins, du district rural de Fundy ainsi que de la ville de Saint John. La contribution de la Ville est de 55,76 % en 2022 (2021 – 66,74 %).

17. Excédent du Fonds de la Régie des services publics d'eau et d'égouts

La *Loi sur les municipalités* exige que l'excédent ou le déficit du Fonds de la Régie des services publics d'eau et d'égouts soit incorporé dans au moins un des quatre budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice qui suit. Le solde de l'excédent ou du déficit à la fin de l'exercice se compose de ce qui suit :

	2022	2021
	\$	\$
Excédent de 2022	266 284	–
Excédent de 2021	1 516 301	1 516 301
Excédent de 2020	726 779	969 038
Excédent de 2019	98 366	147 549
Excédent de 2018	12 948	25 896
Excédent de 2017	–	133 009
	2 620 678	2 791 793

18. Transfert des coûts d'eau

Le transfert des coûts d'eau de la Ville pour la protection contre les incendies s'inscrit dans les limites maximales permises par le Règlement 81-195 de la *Loi sur les municipalités* d'après le pourcentage applicable des dépenses liées au réseau d'eau pour la population.

19. Fonds en fiducie

Les fonds administrés par la Ville pour des tierces parties ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2022, les fonds administrés se chiffraient à 492 218 \$ (2021 – 483 595 \$).

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

20. Fonds et réserves

	Réserve de capital eau et égouts	Réserve de fonctionnement eau et égouts	Réserve de fonctionnement général	Réserve de capital général	Total 2022	Total 2021
Actifs						
Trésorerie	8 745 709	2 342 893	7 392 051	19 066 186	37 546 839	33 245 004
Excédent accumulé	8 745 709	2 342 893	7 392 051	19 066 186	37 546 839	33 245 004
Revenus						
Transferts du fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	2 393 963	455 178	-	-	2 849 141	3 457 539
Transfert entre les réserves de fonctionnement et les réserves de capital	-	-	367 437	(367 437)	-	-
Transferts du fonds de fonctionnement général	-	-	1 178 200	4 330 532	5 508 732	15 448 952
Produit de la vente d'actifs	49 409	-	-	312 866	362 275	238 543
Intérêt	144 483	40 496	179 703	343 542	708 224	136 212
Total des revenus	2 587 855	495 674	1 725 340	4 619 503	9 428 372	19 281 246
Dépenses	472 626	-	2 580 059	2 073 852	5 126 537	5 448 650
Excédent (déficit) annuel	2 115 229	495 674	(854 719)	2 545 651	4 301 835	13 832 596
Solde au début de l'exercice	6 630 480	1 847 219	8 246 770	16 520 535	33 245 004	19 412 408
Solde à la fin de l'exercice	8 745 709	2 342 893	7 392 051	19 066 186	37 546 839	33 245 004

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

20. Fonds et réserves (suite)

Résolutions du Conseil concernant les transferts vers et depuis les réserves

Réunion du Conseil communal – 12 décembre 2022 – Séance publique

Proposé par le conseiller Sullivan, appuyé par le conseiller Stewart :

IL EST RÉSOLU que, comme le recommande le Comité des finances dans le rapport intitulé M&C 2022-379: 2022 Reserves, le Conseil communal approuve le transfert de fonds vers et depuis les réserves suivantes :

Réserves de fonctionnement général

Transfert d'un montant de 1 178 200 \$ du fonds de fonctionnement général à la réserve de fonctionnement général

Transfert d'un montant de 367 437 \$ de la réserve de capital général à la réserve de fonctionnement général

Transfert d'un montant de 2 580 059 \$ de la réserve de fonctionnement général au fonds de fonctionnement général

Réserves de capital général

Transfert d'un montant de 4 643 398 \$ du fonds de fonctionnement général à la réserve de capital général

Transfert d'un montant de 2 073 852 \$ de la réserve de capital général au fonds de capital général

Transfert d'un montant de 367 437 \$ de la réserve de capital général à la réserve de fonctionnement général

Réserves de fonctionnement des services publics

Transfert d'un montant de 455 178 \$ du fonds de fonctionnement des services publics à la réserve de fonctionnement des services publics

Réserves de capital des services publics

Transfert d'un montant de 1 438 068 \$ du fonds de fonctionnement des services publics à la réserve de capital des services publics (eau potable et parc automobile)

Transfert d'un montant de 1 005 304 \$ du fonds de fonctionnement des services publics à la réserve de capital des services publics (parc industriel)

Transfert d'un montant de 472 626 \$ de la réserve de capital des services publics (parc automobile) au fonds de capital des services publics

Je certifie que les informations ci-dessus sont des copies exactes des résolutions adoptées lors des réunions du Conseil communal indiquées ci-dessus.





Jonathan Taylor
City Clerk
City of Saint John

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

21. Immobilisations corporelles

	Terrains	Aménagements de terrains	Améliorations locatives	Bâtiments	Véhicules	Machinerie et équipement	Transport	Réseaux d'eau et d'eaux usées	Actifs en construction	Total 2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COÛT										
Solde au début de l'exercice	148 316 192	41 184 842	5 802 760	217 179 011	54 777 388	19 210 412	465 970 507	767 282 003	10 555 901	1 730 279 016
Acquisitions et transferts	-	7 495 219	-	3 445 451	2 494 958	2 184 502	8 804 631	7 600 382	3 201 637	35 226 780
Cessions	-	-	-	523 712	4 575 681	63 263	3 700 077	790 071	-	9 652 804
Solde à la fin de l'exercice	148 316 192	48 680 061	5 802 760	220 100 750	52 696 665	21 331 651	471 075 061	774 092 314	13 757 538	1 755 852 992
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au début de l'exercice	-	20 892 630	2 156 757	117 624 396	32 710 116	13 054 863	242 463 943	309 824 582	-	738 727 287
Amortissement au cours de l'exercice	-	1 412 338	325 843	5 542 211	3 550 705	1 518 434	11 978 559	17 150 243	-	41 478 333
Amortissement cumulé sur les cessions	-	-	-	486 097	3 845 743	63 263	3 212 733	757 477	-	8 365 313
Solde à la fin de l'exercice	-	22 304 968	2 482 600	122 680 510	32 415 078	14 510 034	251 229 769	326 217 348	-	771 840 307
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	148 316 192	26 375 093	3 320 160	97 420 240	20 281 587	6 821 617	219 845 292	447 874 966	13 757 538	984 012 685
Comprend les éléments suivants :										
Actifs du Fonds d'administration générale	148 316 192	26 375 093	3 320 160	97 420 240	20 281 587	6 821 617	219 845 292	-	9 216 515	531 596 696
Actifs d'eau et d'eaux usées	-	-	-	-	-	-	-	447 874 966	4 541 023	452 415 989
	148 316 192	26 375 093	3 320 160	97 420 240	20 281 587	6 821 617	219 845 292	447 874 966	13 757 538	984 012 685

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

21. Immobilisations corporelles (suite)

	Terrains \$	Aménagements de terrains \$	Améliorations locatives \$	Bâtiments \$	Véhicules \$	Machinerie et équipement \$	Transport \$	Réseaux d'eau et d'eaux usées \$	Actifs en construction \$	Total 2021 \$
COÛT										
Solde au début de l'exercice	148 323 143	41 136 870	5 879 104	215 572 488	56 130 291	17 551 184	461 240 979	761 602 397	4 938 434	1 712 374 890
Acquisitions et transferts	-	47 972	-	2 416 671	544 937	2 481 697	9 847 536	6 256 977	5 617 467	27 213 257
Cessions	6 951	-	76 344	810 148	1 897 840	822 469	5 118 008	577 371	-	9 309 131
Solde à la fin de l'exercice	148 316 192	41 184 842	5 802 760	217 179 011	54 777 388	19 210 412	465 970 507	767 282 003	10 555 901	1 730 279 016
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au début de l'exercice	-	19 524 524	1 877 729	112 703 503	30 860 661	12 370 811	235 335 792	293 157 013	-	705 830 033
Amortissement au cours de l'exercice	-	1 368 106	335 350	5 525 173	3 733 545	1 420 947	11 974 663	17 081 493	-	41 439 277
Amortissement cumulé sur les cessions	-	-	56 322	604 280	1 884 090	736 895	4 846 512	413 924	-	8 542 023
Solde à la fin de l'exercice	-	20 892 630	2 156 757	117 624 396	32 710 116	13 054 863	242 463 943	309 824 582	-	738 727 287
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	148 316 192	20 292 212	3 646 003	99 554 615	22 067 272	6 155 549	223 506 564	457 457 421	10 555 901	991 551 729
Comprend les éléments suivants :										
Actifs du Fonds d'administration générale	148 316 192	20 292 212	3 646 003	99 554 615	22 067 272	6 155 549	223 506 564	-	6 014 878	529 553 285
Actifs d'eau et d'eaux usées	-	-	-	-	-	-	-	457 457 421	4 541 023	461 998 444
	148 316 192	20 292 212	3 646 003	99 554 615	22 067 272	6 155 549	223 506 564	457 457 421	10 555 901	991 551 729

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

22. Information sectorielle

	Services gouvernementaux généraux	Services de protection	Services de transport	Services de publiques d'eau et d'égouts	Services d'hygiène du milieu	Services de mise en valeur de l'environnement	Services récréatifs et culturels	Services énergétiques	Données consolidées de 2022	Données consolidées de 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
REVENUS										
Impôts fonciers	131 483 087	-	-	-	-	-	-	-	131 483 087	129 196 736
Paiements de transfert inconditionnel	16 647 118	-	-	-	-	-	-	-	16 647 118	17 335 948
Autres revenus de sources autonomes	1 695 329	3 316 823	8 844 886	-	-	7 356 026	1 198 633	-	22 411 697	17 256 398
Revenus divers	1 217 810	-	-	-	-	-	-	-	1 217 810	7 138 794
Revenus tirés des services d'eau et d'égouts	-	-	-	45 312 262	-	-	-	-	45 312 262	44 723 001
Revenus des services énergétiques	-	-	-	-	-	-	-	21 582 000	21 582 000	24 082 000
Apports d'autres entités	85 142	27 843	-	71 310	-	-	615 563	-	799 858	1 419 504
	151 128 486	3 344 666	8 844 886	45 383 572	-	7 356 026	1 814 196	21 582 000	239 453 833	241 152 381
CHARGES										
Salaires et avantages sociaux	(2 225 617)	47 651 652	18 069 197	9 212 874	1 388 066	6 903 329	4 242 214	-	85 241 715	98 993 649
Biens et services	8 838 501	6 335 148	12 256 848	18 289 657	2 268 931	12 121 447	4 376 143	-	64 486 675	56 159 217
Amortissement des immobilisations corporelles	8 974 593	-	13 906 435	17 150 242	-	13 140	1 433 924	-	41 478 334	41 439 277
Intérêts et frais bancaires	2 538 707	-	307 438	2 382 975	-	67 109	(1 724)	-	5 294 505	6 162 168
Perte de placement	-	-	-	-	-	-	-	8 743 271	8 743 271	-
	18 126 184	53 986 800	44 539 918	47 035 748	3 656 997	19 105 025	10 050 557	8 743 271	205 244 500	202 754 311
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	133 002 302	(50 642 134)	(35 695 032)	(1 652 176)	(3 656 997)	(11 748 999)	(8 236 361)	12 838 729	34 209 333	38 398 070

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

23. Tableau consolidé du rapprochement de l'excédent (du déficit) accumulé

	Fonds de fonctionnement général \$	Fonds de capital général \$	Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts \$	Fonds de capital de la Régie des services publics d'eau et d'égouts \$	Fonds en fiducie \$	Entités contrôlées \$	Total \$
Excédent au fonds pour l'année 2022, selon la Loi sur la gouvernance locale	2 335 841	32 190 897	266 285	17 488 714	-	21 514 816	73 796 553
Ajustements à l'excédent (au déficit) annuel pour 2022 selon les exigences de financement							
Excédent (déficit) de l'avant-dernier exercice	(991 456)	-	437 400	-	-	-	(554 056)
Écritures de régularisation, selon les NCSP	2 521 781	(56 478 978)	2 716 996	(29 465 731)	1 234	(30 969 739)	(111 674 436)
Dotations à l'amortissement	-	24 328 091	-	17 150 242	-	-	41 478 333
Remboursement du capital de la dette à long terme	13 051 396	-	6 368 000	-	-	4 029 000	23 448 396
Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(3 023 900)	-	-	-	-	-	(3 023 900)
Charge de retraite	11 700 000	-	-	-	-	-	11 700 000
Amortissement des gains actuariels (pertes actuarielles)	7 946 500	-	-	-	-	-	7 946 500
Charge au titre des indemnités d'invalidité	1 137 000	-	-	-	-	-	1 137 000
Capital du budget de fonctionnement	4 300 000	-	5 638 078	-	-	-	9 938 078
Total des ajustements à l'excédent (au déficit) annuel pour 2022	36 641 321	(32 150 887)	15 160 474	(12 315 489)	1 234	(26 940 739)	(19 604 085)
Excédent (déficit) annuel pour 2022, selon les NCSP	38 977 162	40 011	15 426 759	5 173 225	1 234	(5 425 922)	54 192 468

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

24. Fonctionnement des entités contrôlées

	Commission Saint John Transit	Bibliothèque publique de Saint John	Commission de TD Station	Commission du centre aquatique des Jeux du Canada	Centre des congrès
Total de l'actif	\$ 24 450 670	\$ 841 996	\$ 1 430 211	\$ 197 964	\$ -
Total du passif	10 373 669	19 607	1 043 164	367 366	990
Excédent (déficit) accumulé	14 077 001	822 389	387 047	(169 402)	(990)
Total des revenus	3 800 671	91 661	3 254 818	2 054 555	406 648
Total des charges de fonctionnement	11 506 535	569 371	3 860 450	2 592 693	393 279
Excédent (déficit) annuel	(7 705 864)	(477 710)	(605 632)	(538 138)	13 369

	Lord Beaverbrook	Saint John Energy	Fondation Jeux Canada	Données consolidées de 2022	Données consolidées de 2021
Total de l'actif	\$ 513 020	\$ 82 380 000	\$ -	\$ 109 813 861	\$ 100 124 818
Total du passif	324 791	-	-	12 129 587	14 585 799
Excédent (déficit) accumulé	188 229	82 380 000	-	97 684 274	85 539 019
Total des revenus	344 664	21 582 000	-	31 535 017	31 320 189
Total des charges de fonctionnement	412 027	-	-	19 334 355	16 245 501
Excédent (déficit) annuel	(67 363)	21 582 000	-	12 200 662	15 074 688

Les entités susmentionnées sont incluses dans les états financiers consolidés. Les résultats de Saint John Energy sont inclus dans les états financiers consolidés au moyen de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

25. Rapprochement de l'insuffisance du financement à l'adoption des NCSP

Le 1^{er} janvier 2017, la Ville a adopté les NCSP. Par conséquent, certains passifs liés aux avantages sociaux ont dû être retraités pour refléter l'adoption de ces normes.

	Ententes spéciales de prestations complémentaires \$	Indemnités de retraite \$	Régime de retraite pour les employés souffrant de maladie du cœur et de lésions pulmonaires \$
Passifs au 31 décembre 2016 calculés à l'adoption des NCSP	1 035 500	5 133 600	4 517 400
Montant des passifs au 31 décembre 2016 financés au cours de l'exercice considéré	(237 400)	(1 499 300)	(1 560 300)
Solde à être financé au cours des prochains exercices	798 100	3 634 300	2 957 100

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges

	Budget 2022 (non audité) (note 2) \$	2022 \$	2021 \$
REVENUS			
Autres revenus de sources autonomes			
Services de transport	13 369 145	8 844 886	7 282 986
Services de mise en valeur de l'environnement	(317 731)	7 356 026	4 186 315
Services de protection	3 059 219	3 316 823	3 454 295
Services gouvernementaux généraux	2 932 793	1 695 329	900 461
Services récréatifs et culturels	1 169 885	1 198 633	1 432 341
	20 213 311	22 411 697	17 256 398
Apports d'autres entités			
Services récréatifs et culturels	—	615 563	15 985
Services de transport	250 000	—	253 762
Services de protection	—	27 843	53 087
Services publics d'eau et d'égouts	—	71 310	—
Services de mise en valeur de l'environnement	—	—	561 725
Services gouvernementaux généraux	—	85 142	534 945
	250 000	799 858	1 419 504
Transferts gouvernementaux aux fins d'investissement en immobilisations			
Société de développement régional	—	4 056 197	75 268
Infrastructure Canada — Financement de la taxe sur l'essence	—	2 929 806	778 704
Financement fédéral et provincial du traitement des eaux usées	—	—	163 661
Développement communautaire	—	580 639	—
Ministère des Transports et de l'Infrastructure	—	1 041 865	—
Autres	—	1 517 766	96 270
Rénovations écoénergétiques majeures	—	890 762	—
Financement bilatéral	—	6 303 496	—
Infrastructure Canada — Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes	—	2 662 605	2 080 892
	—	19 983 136	3 194 795

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2022 (non audité) (note 2) \$	2022 \$	2021 \$
DÉPENSES			
Services gouvernementaux généraux			
Services législatifs			
Conseil communal	524 902	517 143	495 830
Bureau du maire	219 350	194 451	171 829
	744 252	711 594	667 659
Directeur général			
Directeur général	1 019 922	700 966	515 119
Communications	524 001	336 916	549 332
Planification	312 720	193 344	212 796
	1 856 643	1 231 226	1 277 247
Services communs			
Évaluation foncière	1 468 310	1 491 679	1 392 394
Hôtel de ville	1 014 587	981 122	1 118 989
Assurance responsabilité civile	450 000	487 609	504 937
	2 932 897	2 960 410	3 016 320
Autres			
Amortissement	–	8 974 593	9 011 686
Autres	5 800 000	2 241 955	1 725 274
Systèmes et soutien informatiques	3 332 935	3 047 823	3 039 063
Frais de la dette	16 036 609	2 538 707	3 690 895
(Profits) charges liés aux avantages postérieurs à l'emploi	9 245 733	(10 903 437)	5 464 912
Finances	1 172 280	1 886 885	1 916 475
Ressources humaines	1 853 166	1 827 258	1 702 230
Gestion des matériaux	959 240	902 771	826 535
Avocat	1 030 331	940 590	895 902
Relations externes	154 167	148 897	–
Assurance	121 797	133 977	276 537
Greffier communal	607 207	566 885	587 065
Service à la clientèle	896 456	887 484	682 539
Commission de services régionaux	28 657	28 566	28 931
	41 238 578	13 222 954	29 848 044
Total des services gouvernementaux généraux	46 772 370	18 126 184	34 809 270

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2022 (non audité) (note 2) \$	2022 \$	2021 \$
Services de protection			
Protection policière			
Activités policières	15 136 000	14 509 177	14 623 818
Enquêtes criminelles	4 398 533	4 569 450	4 709 814
Administration	1 947 053	2 272 522	1 781 963
Services de soutien	2 224 375	2 140 701	2 039 119
Postes et bâtiments	937 450	1 001 636	968 179
Véhicules	1 023 518	640 979	593 046
Services de détention	176 575	169 147	174 077
	25 843 504	25 303 612	24 890 016
Protection contre les incendies			
Activités de lutte contre les incendies	25 362 725	22 494 534	21 641 725
Prévention des incendies	850 077	891 119	829 984
Enquêtes sur les incendies	58 578	60 295	57 936
	26 271 380	23 445 948	22 529 645
Autres services de protection			
Centre de répartition d'urgence	2 789 423	2 688 255	2 876 277
Services d'inspection	1 027 434	1 297 125	1 053 886
Services d'application de la loi	429 822	391 605	407 204
Bâtiments dangereux	547 385	264 267	473 675
Mesures d'urgence	341 536	285 220	274 184
Normes minimales	310 229	215 398	275 249
Contrôle des animaux	91 244	95 370	92 887
	5 537 073	5 237 240	5 453 362
Total des services de protection	57 651 957	53 986 800	52 873 023
Services de transport			
Travaux publics			
Amortissement	-	11 978 559	11 974 663
Chemins et trottoirs	16 511 693	12 575 639	9 735 805
Autres services de drainage	3 830 807	2 300 385	2 162 159
Éclairage des rues	958 800	921 382	942 148
Opérations municipales	346 667	293 143	322 984
	21 647 967	28 069 108	25 137 759

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2022 (non audité) (note 2) \$	2022 \$	2021 \$
Ingénierie			
Ingénierie et systèmes de contrôle de la circulation	1 982 463	1 799 290	1 947 200
Transport	1 191 095	1 022 026	861 397
	3 173 558	2 821 316	2 808 597
Administration du stationnement			
Administration du stationnement	2 450 999	2 122 923	390 456
	2 450 999	2 122 923	390 456
Entités contrôlées à l'externe			
Commission Saint John Transit	13 790 440	11 526 571	10 210 574
Commission sur le stationnement de Saint John	–	–	2 006 555
	13 790 440	11 526 571	12 217 129
Total des services de transport	41 062 964	44 539 918	40 553 941
Services publics d'eau et d'égouts			
Eau et eaux usées de Saint John			
Amortissement	–	17 150 242	17 081 493
Eau potable	15 672 695	13 711 007	13 305 790
Eaux usées	10 935 105	9 453 379	9 156 044
Charges fiscales	18 639 725	3 634 776	3 818 467
Eau industrielle	2 696 050	2 351 288	1 915 549
Gestion des infrastructures	717 900	559 542	523 802
Charges internes	935 000	175 514	229 642
Total des services publics d'eau et d'égouts	49 596 475	47 035 748	46 030 787
Services d'hygiène du milieu			
Service sanitaire	3 674 381	3 656 997	3 571 322
Total des services d'hygiène du milieu	3 674 381	3 656 997	3 571 322

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2022 (non audité) (note 2) \$	2022 \$	2021 \$
Services récréatifs et culturels			
Subventions culturelles			
Autres subventions culturelles	2 295 998	1 358 685	1 153 228
	2 295 998	1 358 685	1 153 228
Parcs			
Services généraux liés aux parcs	1 883 049	2 086 674	1 706 102
Rockwood Park	376 336	310 241	329 703
	2 259 385	2 396 915	2 035 805
Services communautaires			
Services récréatifs et parcs	388 623	381 031	461 029
Parcs et terrains de jeux	282 576	120 301	182 539
P.R.O. Jeunesse	235 526	137 646	7 858
	906 725	638 978	651 426
Autres services récréatifs et culturels			
Sports et loisirs	2 875 289	2 640 506	2 872 877
Amortissement	–	1 412 338	1 368 106
Centres communautaires	564 327	499 530	499 060
Services culturels	126 289	122 207	110 919
	3 565 905	4 674 581	4 850 962
Entités contrôlées à l'externe			
Bibliothèque publique de Saint John	–	569 371	901 622
Aréna Lord Beaverbrook	417 500	412 027	467 150
Fondation Jeux Canada	–	–	(938 448)
	417 500	981 398	430 324
Total des services récréatifs et culturels	9 445 513	10 050 557	9 121 745
Perte de placement			
Placement dans la Fondation Jeux Canada	–	8 743 271	–
	–	8 743 271	–
TOTAL DES DÉPENSES	224 567 786	205 244 500	202 754 311